



**TARIFS POSTAUX 1849 - 2011
DE LA LETTRE DE PREMIER ECHELON DE POIDS
ET DE LA CARTE POSTALE DANS LE REGIME INTERIEUR
ET LE REGIME INTERNATIONAL**

NB Carte postale ordinaire

Tarif postal du 1er janvier 1849

Décret-loi du 24 août 1848, Circulaire n° 33 du 20 décembre 1848

Régime intérieur

Lettre de moins de 7,5 grammes : 20 c (de bureau à bureau)

Tarif postal du 1er juillet 1850

Loi de finances du 18 mai 1850, Circulaire n° 34 du 20 juin 1850

Régime intérieur

Lettre de moins de 7,5 grammes : 25 c (de bureau à bureau)

Tarif postal du 1er juillet 1854

Loi du 20 mai 1854, Circulaire n° 12 de 1854

Régime intérieur

Lettre de moins de 7,5 grammes : 20 c

lettre non affranchie de moins de 7,5 gr : 30 c

Tarif postal du 1er janvier 1862

Loi du 28 juin 1861

Bulletin mensuel de l'administration des postes, septembre 1861, n° 73, p. 310-311

Régime intérieur

Lettre de moins de 10 grammes : 20 c

Tarif postal du 1er septembre 1871

Loi du 24 août 1871, Instruction n° 39 de 1871

Bulletin mensuel de l'administration des postes, août 1871, n° 29, p. 306 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 10 grammes : 25 c



Tarif postal du 15 janvier 1873

Bulletin de l'administration des postes, janvier 1873, n° 46, instruction n° 72, p.3 et s

Régime intérieur

Carte postale : 15 c

Création de la carte postale par la loi du 20 décembre 1872

Tarif postal du 26 octobre 1875

Régime intérieur

Carte postale : 15 c

Carte postale non affranchie : 40 c

l'industrie privée est autorisée à éditer des cartes postales

Tarif postal du 1er janvier 1876

Loi du 3 août 1875, Instruction n° 185 de 1875

Bulletin mensuel de l'administration des postes, janvier 1876 n° 82, 3^{ème} supplément, p. 40 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 15 grammes : 25 c

Carte postale : 15 c

Régime international

Lettre de moins de 15 grammes : 30 c

Carte postale : 15 c

Application du traité de 1874 créant l'Union générale des postes

Tarif postal du 1er mai 1878

Loi du 6 avril 1878, Instruction n° 262 de 1878

Bulletin mensuel de l'administration des postes, mars 1878, n° 108 supplémentaire, p. 95 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 15 grammes : 15 c

Carte postale : 10 c

Suppression du tarif de la carte postale locale

Régime international

Lettre de moins de 15 grammes : 25 c

Carte postale : 15 c

Tarif postal du 1er avril 1879

Régime international

Lettre de moins de 15 grammes : 25 c

Carte postale : 10 c

**Par décision de l'UPU, le timbre pour la carte postale est rouge,
le timbre pour la lettre simple est bleu**



Tarif postal du 1er octobre 1881

Régime international

Lettre de moins de 15 grammes : 25 c

Carte postale : 10 c

Tarif unique pour l'UPU. Abandon de toutes les surtaxes maritimes.

Tarif postal de novembre 1899

Bulletin mensuel de l'administration des postes novembre 1899, n° 13

Régime intérieur

Carte postale : 10 c

**Création d'un tarif pour la carte postale avec uniquement
la date et la signature : 5 c**

Tarif postal de janvier 1901

Bulletin mensuel n° 1- Janvier 1901, p.10

Régime intérieur

Carte postale : 10 c

Création d'un tarif pour la carte postale 5 mots : 5 c

Tarif postal du 16 avril 1906

Loi du 6 mars 1906

Bulletin mensuel des postes et des télégraphes, avril 1906, n° 4 supplémentaire,
p. 67 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 15 grammes : 10 c

Carte postale : 10 c



Tarif postal du 1er mai 1910

Loi de finances du 8 avril 1910, Décret du 13 avril 1910

Bulletin mensuel des postes et des télégraphes, mars 1910, n° 4 bulletin supplémentaire , p. 87 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 10 c

Carte postale : 10 c

La lettre simple passe de 15 g à 20 grammes

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 25 c

Carte postale : 10 c

Tarif postal du 1er janvier 1917

Loi du 30 décembre 1916, Circulaire n° 784 SA du 30 décembre 1916

Bulletin mensuel des postes et des télégraphes, décembre 1916, n° 15, 2^{ème} bulletin supplémentaire, p. 840 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 15 c

Carte postale simple : 15 c

Carte postale 5 mots : 10 c

Tarif postal du 1er avril 1920

Loi du 29 mars 1920, Instruction du 29 mars 1920

Bulletin des postes, des télégraphes et des téléphones, mars 1920, n° 5, p. 205 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 25 c

Carte postale : 20 c

Tarif postal du 1er avril 1921

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 50 c

Carte postale : 30 c

Tarif postal du 14 juillet 1922

Régime intérieur

Carte postale : 20 c

**Tarif postal du 25 mars 1924**

Loi du 22 mars 1924, Circulaire n° 2041 EP du 29 mars 1924

Bulletin des postes, des télégraphes et des téléphones, avril 1924, n° 12, p.430 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 25 c

Carte postale : 20 c

Augmentation des 2^{ème} et 3^{ème} échelon de poids

Tarif postal du 1er avril 1924**Régime international**

Lettre de moins de 20 grammes : 75 c

Carte postale : 45 c

Tarif postal du 16 juillet 1925

Loi de finances du 13 juillet 1925, Circulaire n° 2150 EP du 27 juillet 1925

Bulletin des postes, des télégraphes et des téléphones, août 1925, n° 18, p.454 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 30 c

Carte postale : 20 c

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 1 F

Carte postale : 60 c

Tarif postal du 1er octobre 1925**Régime international (inchangé)**

Lettre de moins de 20 grammes : 1 F

Carte postale : 60 c

**Tarif postal du 1er février 1926**

Bulletin des postes, des télégraphes et des téléphones, février 1926, n° 3

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 1,25 F

Carte postale : 75 c

Tarif postal du 1er mai 1926

Loi de finances du 29 avril 1926, Circulaire n° 2210 EP du 30 avril 1926

Bulletin des postes, des télégraphes et des téléphones, avril 1926, n° 11, p.281 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 40 c

Carte postale : 30 c

Tarif postal du 1er août 1926

Bulletin des postes, des télégraphes et des téléphones, août 1926, n° 22

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 1,50 F

Carte postale : 90 c

Tarif postal du 9 août 1926

Loi du 3 août 1926, Décret du 5 août 1926, Circulaire n° 2237 EP du 6 août 1926

Bulletin des postes, des télégraphes et des téléphones, août 1926, n° 23, p. 577 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 50 c

Carte postale : 40 c

**Tarif postal du 21 avril 1930**

Loi de finances du 17 avril 1930, Circulaire n° 2873 EP du 17 avril 1930
Bulletin officiel du ministère des postes, télégraphes et téléphones, avril 1930, n° 13,
p. 523 et s

Régime intérieur**Lettre de moins de 20 grammes : 50 c****Carte postale : 40 c****Augmentation pour les tranches de 100 gr et plus****Tarif postal du 18 juillet 1932**

Loi du 15 juillet 1932
Bulletin officiel du ministère des postes, télégraphes et téléphones, BO 1932, n° 20 p.720 et s

Régime intérieur**Carte postale : 40 c****Carte postale 5 mots : 20 c****Tarif postal du 31 mai 1933**

Loi de finances du 31 mai 1933
Bulletin officiel du ministère des postes, télégraphes et téléphones, 21 juin 1933, n° 18, p.391
et s.

Régime intérieur**Le Poids maximum de la lettre est porté de 1,5 kg à 2 kg****Tarif postal du 12 juillet 1937**

Loi du 30 juin 1937, Décret du 8 juillet 1937, Instruction du 8 juillet 1937
Bulletin officiel du ministère des postes, télégraphes et téléphones, 1^{er} août 1937, n° 22, p. 527
et s.

Régime intérieur**Lettre de moins de 20 grammes : 65 c****Carte postale : 55 c****11 échelle de poids au lieu de 18****Poids maximum de la lettre 3 kg**



Tarif postal du 1er Août 1937

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 1,75 F

Carte postale : 1 F

Tarif postal du 17 novembre 1938

Décret du 12 novembre 1938, Instruction du 15 novembre 1938

Bulletin officiel du ministère des postes, télégraphes et téléphones, 1^{er} décembre 1938, n° 34, p.762 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 90 c

Carte postale : 70 c

Tarif postal du 1er décembre 1938

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 2,25 F

Carte postale : 1,25 F

Tarif postal du 1er décembre 1939

Décret du 16 novembre 1939, Instruction du 21 novembre 1939

Bulletin officiel du ministère des postes, télégraphes et téléphones, 1^{er} décembre 1939, n° 34, p.782 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 1 F

Carte postale : 80 c

Tarif postal du 1er janvier 1940

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 2,50 F

Carte postale : 1,50 F

**Tarif postal du 5 janvier 1942**

Décret du 23 décembre 1941, Instruction du 23 décembre 1941

Bulletin officiel du ministère des postes, télégraphes et téléphones, 31 décembre 1941, n° 36, p.1118 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 1,50 F

Carte postale : 1,20 F

Tarif postal du 1er février 1942**Régime international**

Lettre de moins de 20 grammes : 4 F

Carte postale : 2,40 F

Tarif postal du 1er mars 1945

Décret du 22 février 1945

Bulletin officiel du ministère des postes, télégraphes et téléphones, 28 février 1945, n° 6, p.150 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 2 F

Carte postale : 1,50 F

Tarif postal du 1er janvier 1946

Décret du 28 décembre 1945, Instruction BC1 du 29 décembre 1945

Bulletin officiel du ministère des postes, télégraphes et téléphones, 10 janvier 1946, n° 1, p. 27 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 3 F

Carte postale : 2,50 F

Tarif postal du 1er février 1946**Régime international**

Lettre de moins de 20 grammes : 10 F

Carte postale : 6 F



Tarif postal du 1er janvier 1947

Décret du 26 décembre 1946, Instruction BC1 du 30 décembre 1946

Bulletin officiel du ministère des postes, télégraphes et téléphones, 10 janvier 1947, n° 1, p. 35 et s ; Bulletin officiel des PTT, 20 décembre 1946, n° 35, Annexe n° 5, p. 501A et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 5 F

Carte postale : 4 F

Le plus court tarif de l'histoire de la poste

Tarif postal du 3 janvier 1947

Décret du 2 janvier 1947, Instruction BC1 du 3 janvier 1947

Bulletin officiel du ministère des postes, télégraphes et téléphones, 10 janvier 1947, n° 1, p. 58 et s ; Bulletin officiel du ministère des postes, télégraphes et téléphones Annexe n° 2, doc 2, p. 5A et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 4,50 F

Carte postale : 3,80 F

Tarif postal du 1er mars 1947

Décret du 27 février 1947, Instruction BC 1 du 28 février 1947

Bulletin officiel des postes, télégraphes, téléphones, 28 février 1947, n° 6, annexe n° 3, doc 9, p. 92A

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 4,50 F

Carte postale : 3,50 F

Tarif postal du 8 juillet 1947

Décret du 1^{er} juillet 1947, Instruction BC1 du 2 juillet 1947

Bulletin officiel des postes, télégraphes, téléphones, 10 juillet 1947, n° 19, annexe n° 1, doc 25, p. 285A et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 6 F

Carte postale : 5 F



Tarif postal du 1er mai 1948

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 18 F

Carte postale : 12 F

Tarif postal du 21 septembre 1948

Décret du 16 septembre 1948, Instruction BC1 du 17 septembre 1948

Bulletin officiel des postes, télégraphes, téléphones, 20 septembre 1948, n° 26, annexe n° 1, doc 67, p. 671A et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 10 F

Carte postale : 8 F

Tarif postal du 1er décembre 1948

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 25 F

Carte postale : 15 F

Tarif postal du 6 janvier 1949

Décret du 31 décembre 1948, Instruction BC1 du 31 décembre 1948

Bulletin officiel des postes, télégraphes, téléphones, 31 décembre 1948, n° 36, annexe n° 3, doc 93, p. 979A et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 15 F

Carte postale : 12 F

Tarif postal du 1er mai 1951

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 30 F

Carte postale : 18 F

Tarif postal du 8 décembre 1951

Décret du 4 décembre 1951, Instruction du 26 novembre 1951

Bulletin officiel des PTT, novembre 1951, doc 289 BC 20, p. 137 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 15 F

Carte postale : 12 F

Augmentation des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} échelon de poids

**Tarif postal du 1er juillet 1957**

Décret du 26 juin 1957, Instruction du 20 juin 1957

Bulletin officiel des PTT, juin 1957, doc 176 Po 25, p. 143 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 20 F

Carte postale : 15 F

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 35 F

Carte postale : 20 F

Tarif postal du 6 janvier 1959

Décret du 2 janvier 1959, Instruction du 31 décembre 1958

Bulletin officiel des PTT, décembre 1958, doc 351 Po 56, p.149 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 25 F

Carte postale : 20 F

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 50 F

Carte postale : 30 F

Nouveaux francs

Tarif postal du 1er janvier 1960 (tarif du 6 janvier 1959, exprimés en nouveaux francs)

Instruction du 14 décembre 1959 (mise en circulation du nouveau franc)

Bulletin officiel des PTT, décembre 1959, doc 346 cab 13, p. 57 et s.

Régime intérieur (inchangé)

Lettre de moins de 20 grammes : 0,25 F

Carte postale : 0,20 F

Régime international (inchangé)

Lettre de moins de 20 grammes : 0,50 F

Carte postale : 0,30 F



Tarif postal du 19 mai 1964

Décret du 14 mai 1964, Instruction du 12 mai 1964

Bulletin officiel des PTT, mai 1964, doc 130 Po 22, p. 67 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 0,25 F

Carte postale : 0,20 F

Suppression du tarif carte postale 5 mots

Augmentation à partir du 2^{ème} échelon de poids

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 0,50 F

Carte postale : 0,30 F

Tarif postal du 18 janvier 1965

Décret du 12 janvier 1965, Instruction du 13 janvier 1965

Bulletin officiel des PTT janvier 1965, doc 1 Po 1, p.1 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 0,30 F

Carte postale : 0,25 F

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 0,60 F

Carte postale : 0,40 F

Tarif postal du 1er août 1966

Décret du 29 juillet 1966, Instruction du 27 juillet 1966

Bulletin officiel des PTT, juillet 1966, doc 227 Po 32, p. 107 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 0,30 F

Carte postale : 0,25 F

Augmentation du droit fixe de recommandation et des imprimés

Tarif postal du 13 janvier 1969

Décret du 6 janvier 1969, Instruction du 30 décembre 1968

Bulletin officiel des PTT, décembre 1968, doc 355 Po 46, p.155 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 0,40 F

Carte postale : 0,30 F

Pli non urgent : 0,30 F

Création du courrier à deux tarifs

La catégorie des imprimés est remplacée par celle des plis non urgents. La lettre supérieure à 20 grammes doit être revêtue d'une étiquette lettre.

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 0,70 F

Carte postale : 0,40 F



Tarif postal du 12 janvier 1970

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 0,80 F

Carte postale : 0,45 F

Tarif postal du 4 janvier 1971

Instruction du 15 décembre 1970

Bulletin officiel des PTT, décembre 1970, doc 351 Po 53, p. 177 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 0,50 F

Carte postale urgente : 0,50 F

Pli non urgent, carte postale simple : 0,30 F

Création de la carte postale urgente

Tarif postal du 1er juillet 1971

Instruction du 2 juin 1971

Bulletin officiel des PTT, juin 1971, doc 176 Po 33, p.127 et s.

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 0,90 F

Carte postale : 0,60 F

Tarif postal du 16 septembre 1974

Décret du 13 septembre 1974, Instruction du 5 septembre 1974

Bulletin officiel des PTT, septembre 1974, doc 301 Po 111, p. 459 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 0,80 F

Carte postale urgente : 0,80 F

Pli non urgent, carte postale simple : 0,60 F

Poids maximum 5 kg

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 1,20 F

Carte postale : 0,80 F



Tarif postal du 1er janvier 1976

Régime international (inchangé)

Lettre de moins de 20 grammes : 1,20 F

Carte postale : 0,80 F

Tarif postal du 2 août 1976

Décret du 27 juillet 1976, Instruction du 15 juillet 1976

Bulletin officiel, juillet 1976, doc 550 Po 11, p. 25 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 1 F

Carte postale urgente : 1 F

Pli non urgent, carte postale simple : 0,80 F

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 1,40 F

Carte postale : 1 F

Tarif postal du 15 mai 1978

Instruction du 3 mai 1978

Bulletin officiel, mai 1978, doc 170 Po 20, p. 27 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 1,20 F

Carte postale urgente : 1,20 F

Pli non urgent, carte postale simple : 1 F

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 1,70 F

Carte postale : 1,20 F

Tarif postal du 1er octobre 1979

Instruction du 20 septembre 1979

Bulletin officiel, septembre 1979, doc 347 Po 48, p. 231 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 1,30 F

Pli non urgent : 1,10 F

**Tarif postal du 15 octobre 1979**

Instruction du 20 septembre 1979

Bulletin officiel, septembre 1979, doc 347 Po 48, p. 231 et s.

Régime intérieur

Carte postale urgente : 1,30 F

Carte postale simple : 1,10 F

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 1,80 F

Carte postale : 1,30 F

Tarif postal du 1er août 1980

Instruction du 28 juillet 1980

Bulletin officiel, juillet 1980, doc 257 Po 26, p. 159 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 1,40 F

Carte postale urgente : 1,40 F

Pli non urgent, carte postale simple : 1,20 F

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 2 F

Carte postale : 1,50 F

Tarif postal du 1^{er} septembre 1981

Instruction du 20 juillet 1981

Bulletin officiel, juillet 1981, doc 207 Po 25, p. 77 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 1,60 F

Carte postale urgente : 1,60 F

Pli non urgent, carte postale simple : 1,40 F

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 2,30 F

Carte postale : 1,80 F

Tarif postal du 1er juin 1982

Instruction du 17 mai 1982

Bulletin officiel, mai 1982, doc 180 Po 22, p. 67 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 1,80 F

Carte postale urgente : 1,80 F

Pli non urgent, carte postale simple : 1,60 F

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 2,60 F

Carte postale : 2 F

Tarif postal du 1er juin 1983

Instruction du 13 mai 1983

Bulletin officiel, mai 1983, doc 140 Po 16 et 17

Régime intérieur**Lettre de moins de 20 grammes : 2 F****Carte postale urgente : 2 F****Pli non urgent, carte postale simple : 1,70 F****Régime international****Lettre de moins de 20 grammes : 2,80 F****Carte postale : 2,20 F****Tarif postal du 1er juillet 1984**

Instruction du 4 juin 1984

Bulletin officiel PTT, juin 1984, doc 153 Po 24, p. 167 et s.

Régime intérieur**Lettre de moins de 20 grammes : 2,10 F****Carte postale urgente : 2,10 F****Pli non urgent, carte postale simple : 1,70 F****Régime international****Tarif général : Lettre de moins de 20 grammes : 3 F****Carte postale : 2,30 F****Tarif préférentiel : lettre : 2,10 F (Italie, Allemagne, Luxembourg, Danemark, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Belgique, Suisse, Liechtenstein)****Tarif postal du 1er août 1985**

Instruction du 9 juillet 1985

Bulletin officiel PTT, juillet 1985, doc 166 Po 21, p.127 et s.

Régime intérieur**Lettre de moins de 20 grammes : 2,20 F****Carte postale : 2,20 F****Pli non urgent, carte postale simple : 1,80 F****Régime international****Tarif général : Lettre de moins de 20 grammes : 3,20 F****Carte postale : 2,50 F****Tarif préférentiel : Lettre : 2,20F (Italie, Allemagne, Luxembourg, Danemark, Pays-Bas, etc)**

**Tarif postal du 1er août 1986**

Instruction du 16 juillet 1986

Bulletin officiel PTT juillet 1986, doc 219 Po 40, p. 217 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 2,20 F

Carte postale urgente : 2,20 F

Pli non urgent, carte postale simple : 1,90 F

Régime international

Tarif général : Lettre de moins de 20 grammes : 3,40 F

Carte postale : 2,70 F

Tarif spécial : lettre : 2,20 F (Italie, Allemagne, Luxembourg, Belgique, Danemark etc)

Tarif postal du 1er août 1987

Instruction du 31 juillet 1987

Bulletin officiel PTT, juillet 1987, doc 201 Po 43, p. 145 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 2,20 F

Carte postale urgente : 2,20 F

Pli non urgent, carte postale simple : 2 F

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 3,60 F

Carte postale : 2,80 F

Tarif postal du 16 août 1988

Instruction du 16 août 1988

Bulletin officiel PTT, août 1988, doc 233 Po 49, p. 297 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 2,20 F

Carte postale urgente : 2,20 F

Pli non urgent, carte postale simple : 2 F

Modification de la dernière tranche de poids 3000 à 5000 gr

Régime international

Tarif général : Lettre de moins de 20 grammes : 3,60 F

Carte postale : 2,80 F

Tarif spécial : lettre : 2,20 F (Belgique, Italie, Luxembourg, Allemagne, Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Pays-Bas,)



Tarif postal du 11 janvier 1990

Instruction du 1^{er} février 1990

Bulletin officiel PTT, février 1990, doc 33 Po 9, p. 11 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 2,30 F

Carte postale urgente : 2,30 F

Pli non urgent, carte postale simple : 2,10 F

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 3,20 F

Carte postale : 3,20 F

Pour tous les pays de la CEE, les tarifs des lettres jusqu'à 100 grammes sont alignés sur ceux du régime intérieur, soit 2,30 F

Tarif postal du 19 août 1991

Instruction du 21 août 1991

Bulletin de La Poste, août 1991, doc Po 19, p.77 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 2,50 F

Carte postale urgente : 2,50 F

écopli (nouveau terme adopté du pli non urgent), carte postale simple : 2,20 F

Régime international

Tarif de base : Lettre de moins de 20 grammes : 3,40 F

Carte postale : 3,40 F

Tarif CEE : 2,50 F

Tarif postal du 10 août 1992

Instruction du 12 août 1992

Bulletin de La Poste, 12 août 1992, courrier 27, p. 135 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 2,50 F

Carte postale urgente : 2,50 F

Écopli, carte postale simple : 2,20 F

Augmentation des tarifs à partir du 2^{ème} échelon de poids

Régime international

Lettre de moins de 20 grammes : 3,40 F

Carte postale : 3,40 F



Tarif postal du 5 juillet 1993

Instruction du 18 juin 1993

Bulletin de La Poste 18 juin 1993, courrier 14, p. 55 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 2,80 F

Carte postale urgente : 2,80 F

Ecpli, carte postale simple : 2,40 F

Régime international (offre export)

La nouvelle gamme export ne fait plus référence aux catégories postales traditionnelles mais la rapidité d'acheminement choisie par le client : prioritaire (envois avion) ou économique (prix attractifs).

Création de 6 zones : Zone 1 pour la communauté européenne, Zone 2 pour les autres pays d'Europe, Maroc, Tunisie, Algérie, Zone 3 pour les autres pays d'Afrique, zone 4 pour l'Amérique du nord, l'Asie centrale, Proche Orient et le Moyen-Orient, Zone 5 pour l'Amérique centrale, Amérique du sud et l'Asie; zone 6 pour l'Océanie.

Poids maximum 30 kg.

Zone 1

Lettre et carte postale : 2,80 F

Zone 2 et 3

lettre et carte postale : 3,70 F

Zone 4

Lettre et carte postale : 4,30 F

Zone 5

Lettre et carte postale : 4,70 F

Zone 6

lettre et carte postale : 5,10 F



Tarif postal du 18 mars 1996

Instruction du 29 février 1996

Bulletin de La Poste, Instruction du 29 février 1996, doc courrier n° 8, p. 45 et s.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 3,00 F

Carte postale urgente : 3,00 F

Ecopli, carte postale en service économique : 2,70 F

Régime international (Service prioritaire, services courrier export)

Lettre de moins de 20 grammes et carte postale :

Zone 1 (Union européenne) : 3,00 F

Zone 2 (Autres pays d'Europe, Maroc, Tunisie, Algérie) : 3,80 F

Zone 3 (Autres pays d'Afrique) : 3,90 F

Zone 4 (Amérique du nord, Asie centrale, Moyen-Orient) : 4,40 F

Zone 5 (Amérique centrale, Amérique du sud, Asie) : 4,90 F

Zone 6 (Océanie) : 5,20 F

Tarif postal du 2 juin 2000

Transposition de la directive européenne 97/67/CE en droit français.

Modification de la grille tarifaire pour les tranches de poids de 100 à 500 grammes.

Création de deux tranches de poids pour la lettre : 200 à 350 gr et de 350 à 500 gr.

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 3,00 F / 0,46 €

1^{er} janvier 2002

Tarifs en euros

Tarif postal du 1^{er} juin 2003

Note chartée, Direction du courrier, DC.DC.A.03-21 du 23 mai 2003

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 0,50 €

Carte postale urgente : 0,50 €

Ecopli, carte postale service économique : 0,45 €

Régime international

Service prioritaire, courrier export, lettre de moins de 20 grammes :

Zone A : Europe de l'Ouest : 0,50 €

Zone B : Europe centrale et de l'Est, Afrique : 0,75 €

Zone C : Proche et Moyen Orient, Amérique, Asie, Océanie : 0,90 €

Service économique, courrier export, moins de 100 grammes :

Zone A : Europe de l'Ouest : 1,35 €

Zone B : Autre pays d'Europe, Afrique : 1,50 €

Zone C : Amérique, Asie, Océanie : 1,90 €



Tarif postal du 1^{er} mars 2005

Note chartée DC.DCC.A.05-23 du 22 février 2005

Régime intérieur

Lettre de moins de 20 grammes : 0,53 €

Ecopli et carte postale économique : 0,48 €

Régime international

Régime prioritaire, lettre de moins de 20 grammes

Zone A : Union européenne et Suisse : 0,55 €

(intégration des 10 nouveaux pays dans l'Europe)

Zone B : Europe/Afrique : (autres pays d'Europe) : 0,75 €

Zone C : Amérique, Asie, Océanie : 0,90 €

Régime économique, lettre de moins de 100 grammes, les tarifs restent inchangés

Zone A : Union européenne et Suisse : 1,35 €

Zone B : Europe/ Afrique (Autre pays d'Europe) : 1,50 :€

Zone C : Amérique, Asie, Océanie : 1,90 €

Tarif postal du 1^{er} octobre 2006

(Note chartée DC.DMC.-DCI.A.06-111 du 28 septembre 2006)

Régime intérieur

Lettre prioritaire de moins de 20 grammes : 0,54 €

Ecopli de moins de 20 grammes et carte postale en service économique : 0,49 €

Création de la lettre en nombre (minimum 400 plis à destination du département de dépôt et 1000 plis à destination de plusieurs départements) : 0,53 €

Régime international

Régime prioritaire, lettre de moins de 20 grammes

Zone 1 : Union européenne et Suisse : 0,60 €

Zone 2 : Reste du monde : 0,85 €

Régime économique, lettre de moins de 100 grammes

Zone 1 : Union européenne et Suisse : 1,35 €

Zone 2 : Reste du monde : 1,70 €



Tarif postal du 1^{er} mars 2008

Note chartée LPGP.DV.A.08.086 du 22 février 2008

Régime intérieur

Lettre prioritaire de moins de 20 grammes : 0,55 €

Ecopli de moins de 20 grammes : 0,50 €

Régime international

Régime prioritaire, lettre de moins de 20 grammes

Zone 1 : Union européenne et Suisse : 0,65 €

Zone 2 : Reste du monde : 0,85 € (inchangé)

Régime économique, lettre de moins de 100 grammes (inchangé)

Zone 1 : Union européenne et Suisse : 1,35 €

Zone 2 : Reste du monde : 1,70 €

Tarif postal du 2 mars 2009

Note chartée DGELP.DV.A.09-122 du 26 février 2009

Régime intérieur

Lettre prioritaire de moins de 20 grammes : 0,56 €

Ecopli de moins de 20 grammes : 0,51 €

Régime international

Régime prioritaire, lettre de moins de 20 grammes

Zone 1 : Union européenne et Suisse : 0,70 €

Zone 2 : Reste du monde : 0,85 € (inchangé)

Régime économique, lettre de moins de 100 grammes (inchangé)

Zone 1 : Union européenne et Suisse : 1,35 € (inchangé)

Zone 2 : Reste du monde : 1,70 € (inchangé)

Tarif postal du 1^{er} juillet 2010

Note chartée [DC.Phil@poste.A.10-063](#) du 25 juin 2010

Régime intérieur

Lettre prioritaire de moins de 20 grammes : 0,58 €

Ecopli de moins de 20 grammes : 0,53€

Régime international

Régime prioritaire, lettre de moins de 20 grammes

Zone 1 : Union européenne et Suisse : 0,75 €

Zone 2 : Reste du monde : 0,87 €



Tarif postal du 1^{er} juillet 2011

Note chartée DC. DMC.A.11-049 du 8 juin 2011

Régime intérieur

Lettre prioritaire, lettre de moins de 20 grammes : **0,60 €**

Ecopli de moins de 20 grammes : **0,55 €**

Régime international

Régime prioritaire, lettre de moins de 20 grammes

Zone 1 : Union européenne et Suisse : 0,77 €

Zone 2 : Reste du monde : 0,89 €

(seul le tarif de la première tranche de poids augmente)